

le petit BILLANTIN

journal municipal de la commune de Bilieu · n°57 · juillet 2024

Edition spéciale

- 2 - ça s'est passé à Bilieu
- 2- agenda
- 3 - à venir : zoom sur
- 4 - conseil municipal des enfants
- 5 - jeunesse
- 6 - mémoire
- 8 - dossier : budget 2024
- 10 - brèves
- 12- mieux vivre ensemble l'été : rappels règlementaires

Suivez l'actualité de la commune sur ILLIWAP !



+ de 540 abonnés
+ de 800 informations locales
diffusées depuis le lancement

MAIRIE DE BILIEU
75 route de Charavines
38850 Bilieu
Tél : 04 76 06 62 41
Fax : 04 76 06 67 15
mairie@ville-bilieu.fr
www.mairie-bilieu.fr



HORAIRES D'OUVERTURE
mairie et agence postale communale
lundi, mardi, jeudi : 14 h 30 à 18 h 30
samedi : 8 h 30 à 11 h 30

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE
sur les horaires d'ouverture

PERMANENCE URBANISME sur rendez-vous
PERMANENCE DE M. LE MAIRE ET DES ADJOINTS
sur rendez-vous au 04 76 06 62 41

DIRECTEUR DE PUBLICATION Jean-Yves Penet, Maire de Bilieu
CONCEPTION : Claire Berthier - Flore Viénot - Martine Viénot
PHOTOS : Claire Berthier - Flore Viénot - Jérémie Lopez -
Kévin Brevet - pixabay.com - freepik.com
NUMÉRO 57 - JUILLET 2024 - TIRAGE 800 exemplaires
IMPRIMERIE : 1001 Copies - 17 Rue Porte de la Buisse
38500 Voiron.

Ce bulletin a été imprimé en encres végétales
sur papier 100% recyclé.

ÉDITORIAL

par Jean-Yves Penet, Maire de Bilieu

Contre toute attente, **cet été 2024 est appelé à entrer dans l'histoire**. À l'heure où j'écris ces lignes, notre peuple n'a pas encore décidé de son destin. Je souhaite qu'il le fasse, à l'aune de nos **valeurs humanistes**, celles qui ont été portées, hier, par nos aïeux et qui ont fait de notre pays **une terre d'accueil**, pour toutes celles et tous ceux qui souffraient dans leur pays d'origine, de l'oppression ou de la misère. C'est ce qui fait l'originalité de notre nation, **son ADN en quelque sorte**.

Il est indéniable que **les motifs de colère et les défis** auxquels nous devons faire face, sont **nombreux et majeurs** : dérèglement climatique, effondrement de la biodiversité, situation internationale, disparition ou dégradation de nos services publics, délitement de notre système de santé, amenuisement progressif de notre modèle social, précarisation d'une fraction croissante de la population. Cependant, **les solutions ne se trouvent pas dans le rejet de l'autre**, la désignation de **boucs émissaires** ou dans la mise en oeuvre de **mesures rétrogrades**, qui n'auront pour effet que d'**accroître encore les souffrances des plus fragiles**. À l'issue des élections, les grands enjeux n'auront rien perdu de leur acuité et **il faudra y répondre**.

Or, ce sont bien **les collectivités territoriales** qui détiennent **une partie de la solution**. Dans leur grande majorité, elles s'évertuent, depuis des années, à **pallier les insuffisances, voire les erreurs et les dérives des politiques nationales**. Les communes, notamment, tentent de faire venir à elles des professionnels de santé, encouragent le développement des activités commerciales, créent des bureaux de poste, aménagent leur centre ville ou village pour le rendre plus attractif, se préoccupent du vieillissement de la population, initient des activités culturelles... Il s'agit de **réinventer un écosystème vertueux** qui sorte nos collectivités rurales ou périurbaines d'une fonction de commune « dortoir ». Le projet consiste à **revitaliser nos centres villages** et au-delà, à **conforter un cœur de vie** qui mêle des fonctions de **services, récréatives et d'échanges**.

Ce travail de fond, nous l'avons entrepris, **à Bilieu, depuis une décennie et il porte ses fruits**. Nous l'avons conçu comme un **partenariat public/privé**, à partir duquel, les initiatives des uns et des autres se conjuguent, pour parvenir à faire émerger des projets, dont **l'intérêt public est évident**. Ainsi, nous pouvons constater dernièrement, avec une grande satisfaction, la **réouverture de notre épicerie**, dans les locaux communaux et le **démarrage des travaux du futur café-art-concert**, au cœur de notre **future place du village**. La mise en oeuvre de ces projets, de long terme, n'a rien d'aisée. Elle demande la **mobilisation de ressources humaines et financières importantes**, comme la résolution de **questions administratives et juridiques complexes**. Le volontarisme est essentiel, mais il ne suffit pas, et si les communes sont souvent à l'origine de projets audacieux et innovants, elles ne peuvent agir **sans le soutien des collectivités de niveau supérieur** que sont les **départements, les régions et bien sûr l'État**. A cet égard, **les choix politiques opérés par les citoyens** lors de ces élections législatives auront des **conséquences majeures sur notre capacité à agir**.

Je vous souhaite, mes chers concitoyens, **un bel été** et à notre pays la faculté à **sortir par le haut de cette crise**, comme il a su le faire, à plusieurs reprises, dans son histoire.

Votre maire, Jean-Yves Penet.



22 décembre - fête de Noël - 3e édition



commémoration du 19 mars



1er juin - un temps 100 % familles



13 janvier - cérémonie des voeux



fête de la victoire du 8 mai



15 juin - kermesse du Grand'Mai'Nage

AGENDA

du 6 au 14 juillet - salle des fêtes
EXPOSITION PEINTURE - PHOTO - SCULPTURE
CCAS de Biliu

24 et 25 août - Espace Chartreuse
FESTIVAL GRAIN DE SABLE
Compagnie Commun Accord
tout public - plus d'infos à venir

7 septembre - Le Pin
FORUM DES ASSOCIATIONS

22 septembre - Grand Biliu
JOURNÉE EUROPÉENNE DU PATRIMOINE
animations, visite de l'église, concert

du 3 au 6 octobre - Tour du lac
FESTIVAL LAC CULTURE
plus d'infos page 3

18 octobre - Montferrat
FORUM DES SENIORS
2e édition

3, 17 et 24 novembre - Espace Chartreuse
PROJECTIONS CINÉMATOGRAPHIQUES
Les films du Petit Prince

20 novembre - Espace Chartreuse
LIVRES À VOUS
spectacle, plus d'infos à venir

1er décembre - Espace Chartreuse
BOUDIN
club sourire de l'âge d'or

14 décembre - Espace Chartreuse
FÊTE DE NOËL
plus d'infos à venir

Journée du patrimoine à Biliu : dimanche 22 septembre

Comme chaque année, Biliu participe aux journées européennes du Patrimoine, l'occasion de mettre en valeur notre commune et faire connaître ses différents hameaux.

Cette année, nous ouvrirons l'église à partir de 9 h 30. Visite libre agrémentée de panneaux explicatifs qui vous raconteront la palpitante histoire de l'église Saint-Alban.

À 10 h : départ du stade de foot pour une randonnée « Patrimoine naturel en musique ».

Randonnée de difficulté moyenne guidée par **Xavier Coquelet, accompagnateur en montagne**, passionné de nature. La randonnée nous conduira d'abord à la croix des Cochettes, où vous pourrez admirer sa magnifique réfection et se poursuivra aux alentours. **Cette balade sera ponctuée de moments musicaux avec Jean-Marc Vignoli, violoniste.** Jean-Marc vit et partage les mystères du son et de l'improvisation. Ce qui l'enchant, c'est capter les vibrations qui l'entourent et les exprimer avec son violon. C'est ce qu'il nous présentera au cours de cette randonnée par des haltes au gré de son ressenti au pied d'un arbre, devant une vue, à l'écoute d'un bruit, etc.

À 18 h concert gratuit à l'église avec le groupe Bajhanel pour un autre voyage à travers les musiques du monde. Musique au son du violon, de la clarinette, de l'accordéon accompagnés par le piano, la basse et les percussions. Une belle soirée annoncée pour petit-es et grand-es !



Festival Lac Culture :

Il se déroulera du 3 au 6 octobre 2024 sur les communes de Charavines, Biliu, Chirens, Montferrat.

» **Le jeudi 3 octobre à Montferrat : un spectacle musical « Il en îles » avec Michel Garance**, Il nous embarquera dans un univers qui cotoie Brel, Brassens, Nougaro, Ferrat, etc. Spectacle à 16 h pour permettre aux personnes qui ne peuvent sortir en soirée d'avoir accès à notre festival. N'hésitez pas à vous rapprocher de vos mairies si vous avez un problème de transport.

En soirée à Biliu : soirée des auteur-ices (en préparation) pour connaître et approcher les auteur-ices de notre territoire, ils et elles sont nombreux et nombreuses.

» **Le vendredi 4 octobre à Charavines : Breakdanse avec l'association Urbanitaire de Villeurbanne.** Spectacle en direction des jeunes (et des moins jeunes pourquoi pas ?) Soirée qui se veut dynamique, acrobatique et époustouflante.

» **Le samedi 5 octobre à Chirens à 20 h, théâtre avec la Compagnie Bruine rouge :** « Promis ça va s'arranger » spectacle qui mélange théâtre, musique, chant, chorégraphie dans un ensemble de sketches absurdes et comiques.

» **Le dimanche 6 octobre à Chirens à 17 h 30 Baptiste Defrance, humoriste.** Baptiste a obtenu le prix du meilleur spectacle d'humour au Festival d'Avignon OFF 2022.

Prix des spectacles : 8 € pour les adultes, 5 € pour les 12-17 ans, gratuit pour les moins de 12 ans.

Forum des seniors : vendredi 18 octobre à Montferrat

organisé par la Commission solidarité du Tour du Lac (Biliu, Charavines, Villages du lac de Paladru, Montferrat)

Thème principal de cette journée : la nutrition avec une conférence par le professeur Jean-Luc Debouis nutritionniste au CHURG. Toute la journée des stands pour vous informer, des ateliers sur la conduite, la mémoire, la motricité. La journée s'achèvera sur un moment festif.

Pour en savoir plus ...

En attendant la prochaine édition du *Petit Billantin*, rendez-vous sur www.mairie-biliu.fr/actualites, découvrez les articles en avance, et suivez l'actualité de la commune tout au long de l'année !

L'agenda existe aussi en ligne !

Retrouvez toutes les dates à venir autour du lac sur :
www.mairie-biliu.fr/agenda
plus d'infos : communciation@ville-biliu.fr

Présentation du conseil municipal des enfants (CME) au conseil municipal du 8 juin

Ce matin-là, jeunes conseillères et conseillers sont arrivés, avec leurs parents pour quelques-uns, dans la salle d'évolution de l'école (lieu familier de leur temps scolaire) devenue salle du conseil municipal en **cette occasion particulière**.

C'est le jour où chacune et chacun **va se présenter en tant qu'élue, raconter cette première année de travail** pour la collectivité (participation à toutes les cérémonies officielles et les événements communaux) et **les premiers projets réalisés** : une table de ping-pong installée près du jeu de boule au centre du village, 2 tables pour lire et jouer dans la cour de récréation, du côté du « coin calme ». Des photos de cette année défilent sur le grand écran, elles disent que le temps a passé bien vite, dans la bonne humeur et la créativité joyeuse... On se dit presque : **« vivement la fin de l'été pour continuer cette aventure collective ! »**

Mais aussi : inauguration des projets concrétisés le 27 juin après 16 h 30 à l'école.



Des nouvelles de notre future place publique !

Lors de la réunion de travail du 6 avril dernier organisée à l'espace Chartreuse, nous avons travaillé sur les noms de la place et de la salle en préfabriqué installée non loin de pizza Reydo. Beaucoup de noms étaient sortis des imaginations des billantines et billantins présents.

Pour que le choix de la place soit plus facile à réaliser, les enfants du conseil municipal des enfants ont réduit la liste : il fallait que les noms de la place mettent à l'honneur les femmes et qu'ils aient été choisis par plusieurs d'entre nous.

Nous avons organisé, avec les enfants, une « consultation citoyenne » le jour des élections européennes. Plus de

500 personnes se sont exprimées sur les choix suivants :

- » pour la place : place des Mariannes (98), place des Tisseuses (167), place des Femmes (66), place des Baigneuses (40), place Maria Convers (57), place de la Denise (52), place de Rosalie la rebouteuse (59)
- » pour la salle : le Repère (130), le petit refuge (201), le Mont Bilieu (56), les Cochettes (99), le Châtaigner (54).

Donc, la place s'appellera « la place des Tisseuses », en référence à l'histoire de notre village, et la salle sera « le petit refuge ».

Vivement l'inauguration !

AEJ Tour du Lac



L'accueil de loisirs intercommunal **Les Copains du Lac** est ouvert cet été sur la commune de Le Pin et accueille les enfants de 3 à 13 ans. La thématique imaginée par l'équipe d'animation est « voyage autour des continents », une manière de sensibiliser notre public à la diversité des paysages, des cultures et coutumes diverses que l'on peut rencontrer aux 4 coins de notre planète bleue. Les semaines seront aussi rythmées par des intervenant-es extérieur-es.

Pour assurer la pérennité de notre accueil sur le territoire du Tour du Lac, l'association en cours de création a besoin de parents bénévoles pour notre conseil d'administration.

Pour tout renseignement, contacter la directrice Vanessa Didier au 07 87 17 29 21 <https://aej-tourdulac.fr>

par Vanessa Didier, directrice

Journée de la Parentalité 2024 « Un temps 100% Familles »

Le samedi 1er juin dernier a eu lieu la troisième édition de « **Un temps 100% Familles** » au sein du groupe scolaire Petit Prince à Bilieu organisée par les élu-es de la commission Petite Enfance Tour du Lac avec la grande implication d'Elisabeth Graven animatrice du Relais Petite Enfance et d'Anne Multin coordinatrice Petite Enfance Tour du Lac.

La météo s'est maintenue pour permettre aux parents et enfants de profiter des différents ateliers proposés, des animations, du spectacle de magie et de la buvette.

Un grand merci à toutes et tous pour votre participation.



Un nouvel animateur jeunesse pour le Tour du lac

Cet été, l'animateur jeunesse sera présent ponctuellement sur la commune de Bilieu pour venir au contact des jeunes aux alentours du city stade et du square. Cela lui permettra de poursuivre sa prise de contact avec les jeunes afin de cerner leurs envies pour la rentrée de septembre pour investir le préfabriqué et proposer des animations.

Les communes de Bilieu, Montferrat et Villages de Paladru ont le plaisir de vous présenter **le nouvel animateur jeunesse (12 – 17 ans) de Loactive : Jérémie Fouque**. En poste depuis le mois de mars, sa première mission consiste à la construction d'un programme d'intervention équilibré entre chaque commune : pour cela, Jérémie rencontre actuellement les différent-es acteur-ices du territoire.

Jérémie travaille en lien étroit avec l'antenne du Tour du lac de l'AEJ (accueil de loisirs), et plus largement, le réseau des animateur-ices de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais. Jérémie collabore déjà avec Christophe, animateur à Charavines, et **souhaite se rapprocher des associations locales**.

À Bilieu, Jérémie disposera d'un **espace dédié à l'accueil des jeunes plusieurs fois par mois pour des activités**. La municipalité souhaite que Jérémie puisse intervenir pendant le temps périscolaire auprès des enfants de CM2, afin de tisser des liens avant le passage au collège.

Jeunes du Tour du Lac, vous pouvez dès à présent contacter Jérémie pour proposer des idées d'animations et d'activités !

Le mot de Jérémie :

« Il dépose ses bagages et ses compétences au service de la jeunesse du Tour du Lac : le nouvel animateur jeunesse entre en scène ! Après avoir vécu sur tous les continents et exercé plus d'une dizaine de métiers, il se met pleinement aux services des jeunes : muni de son minibus, de son ouverture d'esprit, de ses valeurs pédagogiques, de sa bonne humeur et de sa motivation.

C'est avec grand plaisir qu'il souhaite mettre en place des activités et des ateliers en fonction des envies des jeunes de la commune ».

Contacter Jérémie :

- » loactive.tourdulac@gmail.com
- » 06 83 10 41 77

Cérémonie du 8 mai : Un hommage à Henri Louvat

À Biliou, depuis quelques années, chaque 8 mai est l'occasion de mettre à l'honneur un enfant du village mort pour la France au cours de la seconde guerre mondiale. Cette année, un hommage a été rendu à Henri Louvat, mobilisé le 3 septembre 1939 au 7e Bataillon de Chasseurs Alpins (BCA) et mort pour la France le 13 juin 1940 à l'aube de ses 25 ans.



Nolan et Hermance procédant à l'appel des morts



Porte-drapeaux et porte-fanions rassemblés

Présent-es sur les rangs pour cette cérémonie, un officier représentant le Chef de Corps du 7e BCA ainsi qu'une délégation d'anciens chasseurs alpins du 7e BCA. Parmi eux, le **Lieutenant-colonel Petitjean**, président national de l'amicale du 7e BCA, accompagné de **son prédécesseur le Général Sommerer**.

Aux côtés de **nos porte-drapeaux billantins**, se tenaient le drapeau de l'**Union Départemental des Médailleurs militaires** et **trois porte-fanions** de l'amicale du 7e Bataillon de Chasseurs Alpins.

Devant la famille venue en nombre pour l'occasion, filles et garçons du **conseil municipal des enfants** ont honoré la mémoire d'**Henri Louvat**. Moment emprunt d'émotion avec la lecture des textes réalisée par **Justine, Liam et Tamaris** ; suivi de l'appel des morts opéré par **Nolan et Hermance**.

Pour clôturer cet hommage, **une plaque commémorative** a été remise à **la famille Louvat** par le **Lieutenant-colonel Petitjean**.

À l'issue de la cérémonie et pour partager un moment de convivialité, un vin d'honneur a été servi dans la cour des maternelles du groupe scolaire « Petit Prince ».



Les membres de la famille LOUVAT rassemblés derrière les enfants du CME



Délégation d'anciens chasseurs du 7e BCA avec les neveux d'Henri Louvat et la benjamine de la famille

LOUVAT (Henri-Joseph), caporal-chef : gradé courageux et plein d'allant ; volontaire pour toutes les missions périlleuses, d'un dévouement et d'une bonne humeur inaltérables. A été mortellement blessé, le 13 juin 1940, à Saint-Loup (Aube), au cours d'une mission particulièrement délicate et dangereuse. Croix de guerre avec palme.

Extrait du Journal Officiel du 3 novembre 1941



Tamaris, Justine et Liam, nos trois lecteur-ices félicités par le Général Sommerer pour leur prestation.



Henri Louvat en tenue de chasseur alpin

La croix des Cochettes : De nouveau dressée à la croisée des quatre chemins

Les promeneur-euses et randonneur-euses qui ont eu l'occasion de s'aventurer sur les hauteurs de Biliou ont pu découvrir **la nouvelle croix de Cochettes dressée sur son socle de pierre**.

Comme toutes celles qui l'ont précédée depuis plus d'un siècle et demi, cette quatrième croix a été réalisée **en bois de châtaigner**. Elle est l'œuvre de monsieur **Julien Vincent**, **charpentier** de profession. Ce billantin a offert ses services et surtout son savoir faire acquis lors de **son tour de France du compagnonnage** pour façonner cette nouvelle croix.



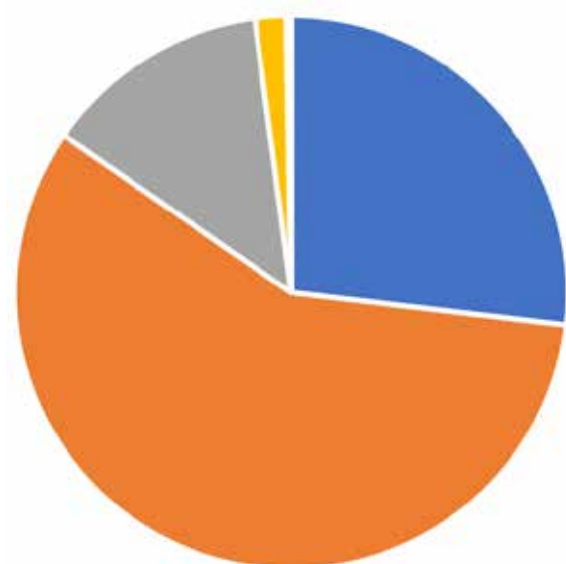
Un panneau d'information retraçant l'histoire de la croix des Cochettes a été installé sur un pupitre. Réalisé en bois de châtaigner, il est l'œuvre **d'un autre charpentier de Biliou, monsieur Eric Commandeur**.



Le budget 2023 en chiffres

En 2023, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **1 238 000 € dont :**

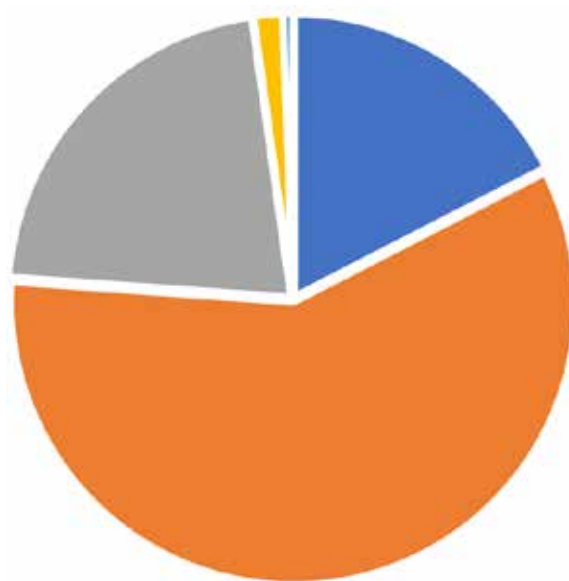
- » **715 000 € de charges de personnel** qui servent ainsi à rémunérer nos agent-es de la commune, que ce soit au service administratif, technique, scolaire ou tourisme ;
- » **332 000 € de charges dites à « caractère général » :** chauffage et électricité des bâtiments communaux, éclairage public, consommation d'eau, repas de cantine, fournitures et entretien des réseaux et de la voirie, etc.
- » **13 500 € de frais de contentieux** pour répondre à des recours, sans fondement, qui ne servent pas l'intérêt général mais grèvent notre budget et limitent des investissements utiles à tous et toutes.



- charges à caractère général
- charges de personnel
- gestion courante (incendie, subventions et indemnités versées, etc.)
- charges financières

dépenses réelles de fonctionnement

recettes réelles de fonctionnement



- produits de services, locations camping, etc.
- impôts et taxes
- résultat de fonctionnement reporté
- autres produits (locations)
- dotations (DGF, DSR, DNP), subventions

En 2023, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **1 498 000 €**

Quels ont été les principaux investissements en 2023 ?

- » Chaque année la commune **rembourse des emprunts**, le capital de la **dette remboursée s'élève à 133 000 €** pour l'année 2023.
- » **L'achèvement de la salle des fêtes** a représenté une part importante des dépenses en investissement, soit **602 000 €**.
- » **La création d'une salle modulable** située à proximité de la mairie pour un montant de **90 000 €**.
- » **Carré militaire et végétalisation du cimetière ;**
- » **La rénovation d'un logement** qui sera mis en location et l'acquisition d'une parcelle agricole ;
- » **La sécurisation des piétons** avec l'aménagement d'un trottoir au Petit Biliu entre le chemin du David et le restaurant ainsi qu'à l'avant de la salle des fêtes, **115 000 €**.

Quelle est la santé financière de Biliu ?

Après une baisse de la capacité d'autofinancement brute en 2021 (181 000 €) et en 2022 (143 000 €), en raison des investissements engagés par la commune, celle-ci est revenue à un niveau équivalent à 2020, soit 256 000 €.

Le budget 2024 prévisionnel en chiffres

- » **1,5 millions d'euros de dépenses de fonctionnement ;**
- » **895 000 € de dépenses d'investissement ;**
- » **16 000 € de subvention aux associations.**

Le budget de la commune a été voté lors du conseil municipal du 16 mars dernier. Il regroupe les recettes et les dépenses prévisionnelles pour le fonctionnement et les investissements de la collectivité.

La municipalité a pris en compte deux axes : celui d'un contexte économique qui reste incertain, et l'ambition d'investir dans des projets nécessaires et structurants.

S'adapter

Depuis la **guerre en Ukraine**, le contexte économique est changeant. Biliu voit notamment **ses dépenses augmenter** en raison de l'inflation, de la hausse des dépenses d'énergie, des taux d'intérêt et de l'augmentation de la masse salariale suite à la revalorisation du point d'indice.

En parallèle, **les recettes de la collectivité augmentent moins vite que l'inflation**. Nous pouvons constater par exemple la **diminution des droits d'enregistrement** perçus sur les transactions dans l'immobilier ancien, compte tenu de la crise du marché immobilier.

Malgré le contexte, **nous avons à nouveau fait le choix de ne pas augmenter le taux de la taxe foncière** sur les propriétés bâties et nous contenons nos dépenses de fonctionnement avec le **non remplacement de deux agent-es**.

Nous poursuivons activement **nos recherches de financement auprès des partenaires**, comme l'État, la région, le département ou le Pays Voironnais, incontournables pour poursuivre **notre politique d'investissement**.

Investir

Avec une maîtrise du budget, avec un partenariat public-privé, et grâce à nos partenaires financiers, les investissements les plus importants **s'étaleront sur les prochaines années** avec notamment :

- » L'aménagement d'une **place publique** avec la **naissance d'un café-art-concert** ;
- » La création d'un **tiers-lieu** ;
- » L'extension **du cimetière**.

Recensement militaire

Si vous venez d'avoir 16 ans, pensez à vous faire recenser. Vous effectuerez cette démarche en Mairie muni-e de votre pièce d'identité française, du livret de famille de vos parents et d'un justificatif de domicile. Ce certificat de recensement vous sera demandé pour chaque examen ou concours et pour l'obtention de votre permis de conduire.

Pièces à fournir :

- » Pièce d'identité française
- » Livret de famille des parents
- » Justificatif de domicile

L'épicerie du village est rouverte

L'épicerie du village a rouvert le 20 avril dernier. Félicitations et bon vent à Rémi et Morgane Coudurier ! Avec le retour des beaux jours, l'ouverture de la terrasse ne saurait tarder.



Ouverture du Tilleuls

Anciennement *Café Perrin*, le traditionnel restaurant billantin a rouvert fin 2023, et devient **le Tilleuls**. Manu et Nadine vous reçoivent tous les midis du mardi au dimanche, et tous les soirs sauf le mercredi. Fermé le lundi.



Un café Art-Concert à Biliou

article proposé par Rose Curings, gérante Le café des eaux sauvages :

Chère billantines et billantins,

À l'aube de l'année 2025 ouvrira au cœur de Biliou : « Le café des eaux sauvages ». Les travaux de rénovation et d'agrandissement de la grange en pisé, située en face de la mairie, ont commencé au printemps et s'achèveront cet hiver. Ce projet est accompagné par le cabinet d'architecture LM ARCHI de M. Sébastien Lecq, billantin, spécialisé dans les terres crues et le pisé.

Ce Café-Art-Concert, mêlant loisirs et culture, vous proposera :

- » café, salon de thé et pâtisseries ;
- » activités, loisirs et culture pour tous les âges ;
- » événements, concerts et restauration les vendredis et samedis soir ainsi que les dimanches midi de vacances scolaires.
- » Cet établissement, ouvert à l'année, souhaite :
- » être un lieu familial, convivial, de découvertes, de rencontres et d'échanges entre les générations ;
- » mettre à l'honneur les producteurs, artisans et artistes locaux et leurs savoir-faire ;
- » être un café engagé qui a à cœur de sensibiliser à la préservation de l'environnement et au développement économique local.

Au fil de l'eau, j'ai hâte de faire votre connaissance, de m'intégrer à la vie locale, d'imaginer avec les associations et acteurs locaux différentes synergies et de créer ensemble une belle harmonie.



le futur Café des eaux sauvages

L'ADMR du lac bleu change de lieu

Les bénévoles de l'ADMR du lac bleu vous informent qu'après plusieurs années de présence au 890 rue principale, l'adresse va changer. **Le déménagement prévu fin juin s'effectuera au 85 rue du Camping à Charavines** (sur l'avenue du Lac, entre le garage et le camping). En effet, les locaux actuels s'inscrivent dans le projet de l'aménagement du Centre Bourg de Charavines.

La maison sera détruite pour faire place à deux immeubles de 2 étages qui abriteront **des logements et des commerces au rez-de-chaussée**. De même, **la mairie sera déplacée** à l'ancienne école et jouxtera les nouveaux bâtiments. **L'ADMR sera logée au rez-de-chaussée d'un bâtiment proche de la mairie** et bénéficiera d'une superficie qui **améliorera les conditions de travail des intervenantes** et de la secrétaire administrative. Les bénévoles disposeront d'un bureau et d'une salle de réunion où ils pourront se réunir pour travailler. **Tout sera adapté pour les personnes à mobilité réduite.**

En attendant, n'hésitez pas à nous rendre visite ou à nous téléphoner pour des informations complémentaires, **le numéro de téléphone ne change pas.**

Nous rappelons aux billantins et billantines que **nous cherchons depuis de nombreux mois des bénévoles sur Biliou**. Il est important que ce soit une personne du village qui se présente chez les bénéficiaires pour les évaluations, les dossiers APA et autres contacts.

Nous comptons sur vous et aurons plaisir à vous rencontrer.

**Contact : admrdulacbleu@admr38.org
tél : 04 76 55 71 82 – le site : www.admrdulacbleu.fr**

Réouverture du camping et accès au pré



Le camping municipal Le Bord du Lac a rouvert ses portes début avril, aux côtés d'**Antoine Couetil**, gérant pour une deuxième saison. **Au snack, Laurent** vous accueille cette année encore, quand la météo le permet. La pose d'une canisse au dessus de la terrasse apportera **un peu de fraîcheur** pendant la belle saison.

Pré du camping : rappel des modalités d'accès

Depuis la saison 2022, l'accès au pré du camping **est protégé par une barrière**. Les billantin-es qui en font la demande en mairie se verront remettre **gratuitement un badge d'accès par foyer** sur présentation d'un justificatif de domicile.

Un second badge pourra être délivré pour 10 €. Votre badge est **à conserver pour le reste de l'année et les prochaines saisons**. En cas de perte ou de vol, merci de faire

un signalement en mairie pour désactivation. Un nouveau badge pourra alors vous être remis (10 €).

À noter : Ce dispositif a été mis en place pour limiter l'afflux de personnes non résidentes à Biliou. Le badge ne doit donc pas se prêter et chaque billantin-e reste responsable du comportement des personnes extérieures qui l'accompagnent.

L'écoute du silence nous fait parfois découvrir des sons insoupçonnables :

Le respect d'autrui doit se conjuguer au quotidien, dans nos pratiques, dans notre environnement proche, au sein de notre village. Ce *petit billantin* rappelle, une fois encore, les règles minimales à respecter pour que chacun-e puisse vivre en toute quiétude [voir p.12, NDLR].

À l'approche de l'été nous aspirons toutes et tous à bénéficier des espaces extérieurs. Cependant, le printemps et l'été sont aussi des périodes de travaux ou d'entretien plus conséquents.

Les divers engins à moteur, qui facilitent cet entretien, peuvent aussi devenir, rapidement, si on n'y prend garde, un véritable supplice pour le voisinage.

Le bruit constitue, aujourd'hui, une pollution quotidienne qui a des conséquences importantes, voire très graves, en matière de santé publique. Il a aussi parfois une dimension addictive, à tel point que certains ne savent plus vivre sans un bruit de fond continu.

Alors, bien entendu, il faut respecter les horaires prescrits. Cependant, cet aspect « légal » ne constitue finalement qu'un socle minimal. En réalité, il appartient à chacun-e d'entre-nous d'apprécier à la fois le moment, les circonstances et la durée dans lesquels s'inscrivent nos travaux. Nous ne devons pas faire abstraction de notre environnement et en particulier de nos voisin-es proches.

Au-delà des références légales, ce qui devrait dicter notre conduite, est la sentence suivante : « *ne pas faire subir à autrui ce que l'on ne voudrait pas qu'il nous fasse subir* ». Il est souvent facile de différer un peu, de séquencer, pour éviter de faire du bruit une journée entière avec toute la panoplie des outils que le progrès technique a mis à notre disposition.

Se poser, aussi, la question de l'utilité des travaux entrepris : Le jardin peut laisser la place à quelques herbes folles, un peu de fantaisie, la nature aura toujours raison de notre volonté de la maîtriser.

L'été c'est aussi le moment privilégié pour faire la fête, recevoir la famille et les amis. Pour autant, le lac de Paladru, malgré sa « vocation » touristique, n'est pas Ibiza, fort heureusement d'ailleurs, et il n'est pas tolérable que la sono soit poussée à un point tel, qu'un quartier entier doive se claquemurer pour échapper aux « basses ».

Alors, restons raisonnables, laissons parfois au silence ou aux simples bruits de la nature le loisir de nous enchanter.

Votre Maire, Jean-Yves Penet.

Réglementation concernant le brûlage à l'air libre des déchets végétaux en Isère

Arrêté n°2013-322-0020 du 18 novembre 2013

Le brûlage des déchets végétaux est interdit en tout temps sur l'ensemble du département de l'Isère, en application des dispositions du Code de l'Environnement et du Règlement Sanitaire Départemental. La destruction de ces déchets, individuels ou collectifs, à l'aide d'incinérateurs ou tout autre dispositif équivalent, est également interdite en dehors des installations autorisées au titre de la réglementation des installations classées.

La dérogation pour raisons sanitaires

L'incinération peut être réalisée à titre exceptionnel pour des raisons sanitaires, lorsqu'il s'agit de lutter contre les organismes nuisibles réglementés au titre de l'article L251-3 du Code Rural (exemple : branches coupées porteuses de nids de chenilles processionnaires).

Attention, toute suspicion d'organismes nuisibles réglementés doit faire l'objet d'une déclaration auprès de la règle générale la DRAFF (Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) qui confirmera et délivrera au demandeur une notification de contamination qui vaudra dérogation à l'interdiction d'incinérer les déchets végétaux.

En cas de doute et pour vous aider dans cette démarche, n'hésitez pas à contacter votre mairie.

Les exclusions

Les incinérations de végétaux, entreprises par les agriculteur·ices et les foresti·ères dans le cadre de leur activité professionnelle, ainsi que celles qui sont réalisées au titre de l'obligation légale de débroussaillage prescrites par le Code Forestier ne relèvent pas du présent arrêté.

Les agriculteur·ices et les foresti·ères doivent se référer à l'arrêté n°38-2016 du 12 mai 2016 portant réglementation des feux et brûlage des végétaux coupés ou sur pied à des fins agricoles ou forestières.

Réglementation concernant les appareils bruyants en Isère

Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'être humain, par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution, est interdit, de jour comme de nuit.

Sur les lieux publics

Sur les lieux publics, les voies publiques ou accessibles au public, sont interdits les bruits gênants par leur intensité, leur durée ou leur caractère répétitif, quelle qu'en soit leur provenance, tels ceux produits par :

- » L'usage de tout appareil sonore (à l'exception des haut-parleurs installés de manière temporaires et soumis à autorisation du maire) ;
- » Les instruments de musique électroacoustique utilisés sans écouteurs ;
- » L'utilisation de pétards ou d'autres pièces d'artifice.

Dans les locaux privés, immeubles d'habitation, leurs dépendances et leurs abords

Les occupant·es et les utilisateur·ices de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intenses émanant de leurs activités, des appareils, instruments, appareils diffusant de la musique ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

À cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- » les jours ouvrables : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30 ;
- » les samedis : de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h ;
- » les dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h.

Sur les chantiers publics ou privés

À l'occasion de chantiers de travaux publics ou privés, toute personne utilisant des outils ou appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit interrompre ces travaux entre 20 h et 7 h et toute la journée des dimanches et jours fériés (sauf en cas d'intervention urgente).

La vie de chacune et chacun, dans l'espace commun de notre village est régi par un ensemble de règles qui nous permettent de vivre sereinement ensemble : équilibre délicat entre liberté individuelle et vie collective dont la municipalité est garante.

